

Isère

ISÈRE

Lutte contre l'ambroisie : c'est reparti

Marie ROSTANG



Se débarrasser de l'ambroisie est une obligation légale. Photo Le DL /Marie ROSTANG

Le temps de l'arrachage de cette plante invasive est arrivé. Il faut le faire maintenant, avant la floraison.

Chaque année, le combat recommence. L'ambroisie pousse dans les champs, sur les terrains vagues, les chantiers, sur les bords de route. Et il faut s'en débarrasser avant que le pollen ne vienne nous chatouiller le nez. Car la plante provoque des allergies importantes. À tel point que sa non-prolifération est devenue un enjeu de santé publique. Ce vendredi 30 juillet, à Bourgoin-Jallieu, l'UFC-Que Choisir organisait justement une petite séance de sensibilisation. L'occasion de refaire le point.

• 1. Se débarrasser de l'ambroisie est une obligation

Tous les propriétaires de terrains, qu'ils soient agriculteurs, collectivités locales ou particuliers doivent se débarrasser de l'ambroisie qui pousse chez eux. C'est une obligation. Et c'est au maire de faire respecter cette obligation. Notamment grâce à ses référents ambroisie. À Bourgoin-Jallieu, le référent c'est Emmanuel Terrasse. « Les propriétaires qui ne jouent pas le jeu risquent une amende, indique ce dernier. En général, on va surtout finir par leur imposer le travail d'arrachage. »

• 2. On arrache à un moment précis

C'est plus ou moins en ce moment qu'il faut arracher la plante. Car dans quelques semaines, en général autour du 15 août, elle va fleurir et c'est là que le pollen va se disséminer dans l'air et que les personnes allergiques vont passer de très sales moments. Il faut aussi agir avant que les graines ne tombent au sol et ne produisent de nouvelles pousses. « Pour les agriculteurs, soit il faut traiter avec du glyphosate, soit arracher l'ambroisie en déchaumant le terrain, détaille Emmanuel Terrasse. Pour le maïs, la récolte n'est pas pour tout de suite, mais l'ambroisie se concentre en général aux abords des champs, donc il suffit de l'arracher sans toucher au maïs. Pour le tournesol, c'est plus compliqué ». Pour les particuliers, deux solutions : soit on tond la parcelle s'il y a beaucoup d'ambroisie, soit on s'équipe de gants et on l'arrache à la main.

• 3. Signaler les zones infestées

« On ne peut pas toujours agir soi-même quand on voit de l'ambroisie, mais on peut le signaler, lance Jacques Richard, de l'UFC-Que Choisir. Il existe une application très simple qu'on peut télécharger sur son téléphone et qui s'appelle Signalement-ambroisie. » Une fois le signalement fait, les référents ambroisie vont vérifier sur place qu'il s'agit bien de la bonne plante et se chargent ensuite de trouver le propriétaire pour qu'il arrache les plants.

• 4. Une affaire collective

Venir à bout de l'ambroisie, c'est compliqué, mais possible, selon les spécialistes. Car il s'agit là d'un sujet de santé publique. Alain Moyne-Bressand, maire de Crémieu, a longtemps porté ce sujet à l'Assemblée nationale quand il était député. « L'Isère est un des départements les plus touchés en France. C'est un travail qu'il faut mener chaque année. Car les allergies au pollen d'ambroisie sont très pénibles. On estime qu'entre 10

et 15 % de la population est allergique. Cela coûte environ 150 euros par personne à la Sécurité sociale. »